



Règlement du jeu

Tombola stand CCPR - Fête de la pomme

« Participez au tirage au sort et gagnez un panier garni
de produits locaux et autres lots... »

Article 1 – Préambule

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) dont le siège est situé : 9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN, propose un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Participez au tirage au sort et gagnez un panier garni de produits locaux et de nombreux autres lots », à l'occasion de la Fête de la pomme à Pélussin, le **lundi 11 novembre 2024**.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exception des agents des collectivités ainsi que des élus de la collectivité et de leurs parents. Les mineurs ne sont pas autorisés à jouer.

La participation au jeu s'effectue exclusivement via le bulletin de jeu papier. Toute autre forme de participation ne sera pas prise en compte.

Article 3 – Déroulement du jeu et consultation du règlement

Les participants doivent reporter leurs coordonnées sur le bulletin de participation mis à leur disposition. Ils devront répondre aux questions sur le même bulletin.

Pour être pris en compte, les bulletins doivent parvenir dans la boîte de jeu mise à disposition sur le stand de la CCPR à l'occasion de la Fête de la pomme, avant le 11/11/2024 à 16h. Seront éliminées d'office : les réponses illisibles, raturées, surchargées, incomplètes, injurieuses.

Le tirage au sort aura lieu le mardi 12 novembre 2024, à 10h, dans les locaux de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin (9 rue des Prairies).

Article 4 – Description des lots

20 gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses, le mardi 12 novembre 2024, à 10h, dans les locaux de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin.

Les lots gagnés ne sont pas échangeables contre d'autres lots, ni contre leur prix ou leur contre-valeur.

Ils ne peuvent être attribués à une autre personne que le participant bénéficiaire, qui sera avisé par la communauté de communes par courrier ou par e-mail ou par téléphone.

- ☐ **1^{er} lot** : un panier garni de produits du Pilat Rhodanien, d'une valeur de 100 € (à récupérer au siège de la communauté de communes).
- ☐ **2^{ème} lot** : un composteur d'une capacité de 600 l. d'une valeur de 91,42 € (à récupérer au siège de la communauté de communes).

- ☐ **3^{ème} au 6^{ème} lot** : 1 heure de location de nage en eaux vives sur la rivière artificielle de l'Espace Eaux Vives à Saint-Pierre-de-Bœuf, d'une valeur de 23 €.
- ☐ **7^{ème} au 11^{ème} lot** : 1 heure de location pour 2 personnes de paddle sur le lac à l'espace eaux vives à Saint-Pierre-de-Bœuf, d'une valeur de 22 €.
- ☐ **12^{ème} au 16^{ème} lot** : 1 heure de location pour 2 personnes en kayak sur le lac à l'espace eaux vives à Saint-Pierre-de-Bœuf, d'une valeur de 20 €.
- ☐ **17^{ème} au 20^{ème} lot** : 2 entrées au CinéPilat à Pélussin pour la séance de votre choix pour une valeur de 13,60 €.

Article 5 – Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n°95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au jeu, disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant inscrit a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

La demande doit être adressée, par écrit, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse de la CCPR indiquée dans l'article 1 du présent règlement.

Le destinataire des données est la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Les données ne serviront pas à des fins commerciales et ne seront pas transmises à des organismes commerciaux. Les données recueillies font l'objet d'une saisie informatique dont la finalité est d'informer les gagnants de la tombola. Ces données pourraient également être utilisées par les services de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à des fins d'informations sur ses activités sur le territoire si l'accord a été donné sur le présent formulaire de tombola.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir une copie de vos données et les rectifier en nous adressant un courrier ou un mail accompagné d'une copie d'une pièce d'identité à : Communauté de Communes du Pilat Rhodanien - 9 rue des Prairies - 42410 PELUSSIN ou ccpr@pilatrhodanien.fr .